



# CONSEIL MUNICIPAL DE CAGNY

Séance du mardi 2 mai 2023 à 18h30

tel : 02.31.27.15.80  
fax : 02.31.23.86.06  
mairie@cagny.fr  
www.cagny.fr

## PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 2 mai 2023 à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie.

**PRÉSENTS** : Eric MARGERIE, Maire,  
Laurence MAUREY, Michel DECAMBOS, Magali LONCLE, Pascal GENISSEL, adjoints,  
Sophie PHILIPPE, Nelly LEMBOUCHER, Emmanuel LAUDO, Solène MAURICE-PEROUMAL

**ABSENTS EXCUSÉS** : Sandrine BOURDON, Marie-Pierre LENAULT, Guillaume LECOEUR, Céline OBIANG OBAME, Sylvain GUILBAULT, David BOUDET, Yoann GIBON, Antoine BARBULEE

**POUVOIRS** : Sandrine BOURDON donne pouvoir à Laurence MAUREY  
David BOUDET donne pouvoir à Solène MAURICE-PEROUMAL  
Antoine BARBULEE donne pouvoir à Eric MARGERIE

**SECRÉTAIRE** : Solène MAURICE-PEROUMAL

**INVITÉE** : Valérie MARJAK, secrétaire générale des services

Solène MAURICE-PEROUMAL est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint à 18h50.

L'ordre du jour suivant est abordé :

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2023

### AFFAIRES GENERALES

2. Archives de la mairie

### VOIES – RESEAUX - EQUIPEMENTS

3. SDEC – Effacement des réseaux « Cité de la Sucrierie » - Etude préliminaire
4. Pumptrack
5. Calvaire de Cagny
6. Informations

### URBANISME

7. Modification de dénomination
8. ZAN (Zéro Artificialisation Nette) - Information

### PERSONNEL COMMUNAL

9. Créations de postes

## **AFFAIRES FINANCIERES**

10. Achat de terrains cité de la Sucrierie
11. Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) 2023
12. Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) 2023

## **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

13. Commission bâtiments du 18/04/2023

## **AFFAIRES INTERCOMMUNALES**

14. CDC Val ès dunes – Procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 23/03/2023
15. CDC Val ès dunes - liste des délibérations examinées lors du conseil communautaire du 6/04/2023

## **AFFAIRES DIVERSES**

16. Informations diverses
17. Planning trimestriel
18. Questions diverses

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL**

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/04/2023**

*délibération 2023/040*

Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2023.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (12 voix POUR) :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 11 avril 2023.

## **AFFAIRES GENERALES**

### **ARCHIVES DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par délibération du 8 mars 2022 la commune a adhéré au service archive du Centre de Gestion du Calvados. L'intervention de l'archiviste sur une durée de 25 jours est terminée.

Plusieurs documents, l'inventaire des archives, le plan de classement, le guide des bonnes pratiques d'archivage et un tableau de récapitulation des durées de conservation des archives ont enfin été mis à la disposition de la mairie.

## **VOIES – RESEAUX - EQUIPEMENTS**

### **SDEC – EFFACEMENT DES RESEAUX « CITE DE LA SUCRERIE » - ETUDE PRELIMINAIRE**

*délibération 2023/041*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à 266 400 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 50 %, sur le réseau d'éclairage de 50 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 50 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 115 000 € selon la fiche financière, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (12 voix POUR) :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- Souhaite le début des travaux pour la période suivante : 1er trimestre de l'année 2024 et informe le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification : des logements sont en construction dans cette cité, les propriétaires demandent un raccordement électrique, cet enfouissement évitera les raccordements aériens,
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- Décide du paiement de sa participation soit
  - ✓ en section d'investissement, par fonds de concours.
  - Le montant total du fonds de concours ne peut excéder 75 % du coût HT de l'opération.
  - Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement,
- S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 6 660 €,
- Prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides,
- Donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

## **PUMPTRACK**

délibération 2023/042

Magali Loncle informe le conseil municipal que la réalisation d'un pumtrack sur le site du stade (structure adaptée aux activités de skateboard, BMX, VTT et roller) est en projet depuis plusieurs mois et qu'elle s'est renseignée auprès de plusieurs concepteurs et fabricants. Elle a sollicité l'entreprise Newbee pour l'élaboration d'une étude de faisabilité, d'un plan et d'une estimation des coûts.

L'entreprise Newbee réalise la maîtrise d'œuvre, la conception et le suivi des travaux de pumtracks. Pour assister la commune dans ce projet, l'entreprise Newbee présente un devis d'un montant de 6 620 € HT, 7 944 € TTC et un budget estimatif de 100 000 € TTC, soit un tracé en enrobé estimé à 500 m<sup>2</sup>.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (12 voix POUR) :

- Valide le projet de construction d'un pumtrack, sur le site du stade, estimé à 100 000 € TTC,
- Précise que ce projet a été prévu au budget primitif 2023,
- Valide l'étude de faisabilité du pumtrack par l'entreprise Newbee,
- Donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

## **CALVAIRE DE CAGNY**

*(Rapporteur Magali LONCLE)*

Magali Loncle propose de mettre en valeur le socle de l'ancien calvaire qui, après avoir été abandonné dans un coin du cimetière pendant quelques décennies, avait été remis à son emplacement initial pour rappeler aux habitants et aux visiteurs les méfaits de la guerre à Cagny. Elle présente au conseil municipal un projet de pyramide écologique, sorte de structure de fleurissement en forme de cône.

Le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet.

## **INFORMATIONS**

Monsieur le Maire informe que lors des travaux d'aménagement du centre bourg en 2020/2021, il avait sollicité les services du Département pour la réfection de la RD 613 qui était détériorée. Il lui avait été répondu que cela n'était pas prévu au budget du Département. Après avoir insisté, la réfection de la voirie de la RD 613 sera bien programmée pour 2024.

## **URBANISME**

### **MODIFICATION DE DENOMINATION**

*(Rapporteur Pascal GENISSEL)*

*délibération 2023/043*

Afin d'identifier clairement l'adresse de la cité de la Sucrierie et considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est proposé de remplacer « cité » par « rue » et donc de nommer ce lieu « rue de la Sucrierie ».

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (12 voix POUR) :

- Valide la modification de dénomination « cité de la Sucrierie » par « rue de la Sucrierie »,
- Donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

### **ZAN (ZERO ARTIFICIALISATION NETTE)**

*(Rapporteur Monsieur le Maire)*

Pour l'approbation du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) devra être défini. Ainsi, des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain devront être chiffrés. Le PADD ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés.

Ce cadre réglementaire pourrait évoluer suite à l'entrée en application de la Loi Climat et Résilience qui prévoit un objectif de « zéro artificialisation nette » pour 2050, la réduction de moitié de la consommation de l'espace entre 2021 et 2030, puis la réduction de l'artificialisation à partir de 2031. Les questions des infrastructures, comme les barreaux routiers, qui consomment et artificialisent ainsi que le décompte de l'avancement des lotissements se posent.

Entre 2011 et 2020, les plus gros consommateurs d'espace ont été Moulth-Chicheboville, Cagny et Argences qui pèsent à eux trois 60 % des consommations.

Les programmes d'urbanisation seront à repenser et devront tenir compte de l'objectif « zéro artificialisation nette ».

## PERSONNEL COMMUNAL

### CREATIONS DE POSTES

#### CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

*délibération 2023/044*

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal,  
Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur afin d'assurer le remplacement d'un agent adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe au poste d'assistant administratif et de communication ayant démissionné,

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi permanent de rédacteur à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 4 mai 2023 :

Filière : administrative

Cadre d'emploi : rédacteur

Grade : rédacteur

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 2

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (12 voix POUR) :

- Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- Donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

#### CREATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS

*délibération 2023/045*

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal,  
Considérant la nécessité de créer deux emplois d'agents de maîtrise suite à des promotions internes, l'un pour l'entretien des espaces verts et voiries et l'autre pour l'entretien des bâtiments, afin d'assister le responsable du service technique,  
Considérant la liste d'aptitude du centre de gestion du Calvados du 29 mars 2023 et prenant effet le 1<sup>er</sup> avril 2023,

Monsieur le Maire propose la création de deux emplois permanents d'agents de maîtrise à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 :

Filière : technique

Cadre d'emploi : agent de maîtrise

Grade : agent de maîtrise

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 2

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (12 voix POUR) :

- Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- Donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

### **INFORMATION**

Suite au départ en retraite de Monsieur Rodolphe Roser, Monsieur le Maire informe, dans un premier temps, de l'embauche d'un agent au service technique pour un accroissement temporaire d'activité pour une période de quatre mois à compter du 2 mai 2023.

## **AFFAIRES FINANCIERES**

### **ACHATS DE TERRAINS CITE DE LA SUCRERIE**

Monsieur le Maire informe qu'il a signé, le 26 avril 2023, l'acte de vente des terrains de la cité de la Sucrierie d'une superficie de 1 528 m<sup>2</sup> pour un montant de 226 600 €.

### **FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DE RESSOURCES (FNGIR) 2023 ET DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (DCRTP) 2023**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des montants définitifs du FNGIR et de la DCRTP pour l'année 2023 :

- FNGIR : 74 029 €
- DCRTP : 36 642 €

Il précise que les versements de 2022 et 2021 étaient des mêmes montants.

## **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

### **COMMISSION BATIMENTS DU 18/04/2023**

*(Rapporteur Michel Decambos)*

Les devis concernant les travaux de rénovation énergétique de la mairie (changement de portes, fenêtres, VMC, chaudière, robinets thermostatiques, plâtrerie, isolation) ont été étudiés en commission. Ce qui va permettre à l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage administratif de pouvoir désormais gérer les dossiers de demandes de subventions.

## **AFFAIRES INTERCOMMUNALES**

### **CDC VAL ES DUNES – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23/03/2023**

*(Magali Loncle, rapporteur)*

Le conseil communautaire :

- Prend acte de la signature le 2 mars 2023 d'un arrêté portant délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à l'établissement public foncier de Normandie, concernant le site de l'ancienne sucrierie de Cagny.
- Donne un avis favorable au projet de Plan Climat Air Energie Territorial Caen Normandie Métropole tel que mis à disposition sur le site internet du Pôle métropolitain.
- Décide de lancer une consultation en procédure adaptée pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la mise en œuvre d'un nouveau schéma de gestion des

déchets ménagers incluant la mise en place du tri à la source et d'une collecte séparée des biodéchets et la mise en place de la tarification incitative avec comme critères 40 % pour le prix et 60 % pour la valeur technique et possibilité de négociation.

L'inauguration officielle de la maison de services aura lieu le vendredi 2 juin 2023.

## **CDC VAL ES DUNES - LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6/04/2023**

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu la liste des délibérations du conseil communautaire du 6/04/2023 et que le procès-verbal du dernier conseil communautaire sera présenté lors du prochain conseil municipal.

### **AFFAIRES DIVERSES**

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

Les informations suivantes sont communiquées aux membres du conseil municipal :

1. Remerciements :
  - Laurent Jarnouen, Président du Club de football, pour la réfection du terrain de football
  - EFS (Etablissement Français du Sang) pour l'aide de la commune lors de la collecte de sang organisée le 15 mars 2023
2. Arrêté temporaire de circulation : à compter du 15 mai 2023 jusqu'au 9 juin 2023, la circulation de tous les véhicules sera interdite tous les jours y compris les week-ends, 24h/24 sur la D225A dans les deux sens de circulation (Bourguébus, Frénuville et Soliers). Une déviation sera mise en place, notamment en passant par Cagny.

#### **PLANNING DES REUNIONS**

Le planning des réunions couvrant la période de mai 2023 à juillet 2023 est communiqué aux élus.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Laurence Maurey informe qu'en collaboration avec l'ANDES, la commune sera inscrite au dispositif label Terre de jeux 2024.

Michel Decambos informe qu'une caméra complémentaire a été installée sur le stade.  
Le devis concernant l'augmentation de la capacité de récupération des eaux de pluie a été validé.  
Une discussion suit sur les robots tondeuses.

Monsieur le Maire précise que les robots seront désormais programmés sur le temps de travail des agents du service technique et rangés le week-end.

Après avis favorable du bureau municipal, Magali Loncle a signé un devis pour effectuer un nettoyage général de la salle des fêtes qui sera réalisé pendant les vacances d'été.

Michel Decambos alerte sur d'éventuels travaux de peinture à effectuer avant ce nettoyage.

Pascal Génissel informe qu'une réunion a eu lieu avec la Communauté de communes Val ès dunes au sujet de la modification du Plan local d'Urbanisme et que les prescriptions passeront au conseil communautaire du jeudi 4 mai. Une zone rue de l'Etoile sera gelée à tout urbanisme en attendant l'élaboration du PLUi en 2025.

Monsieur le Maire précise qu'il existe une forte demande de location de garages et propose de louer neuf garages sur les dix situés cité de la Sucrierie. Le conseil municipal donne un avis favorable pour la location de neuf garages sur les dix cité de la Sucrierie et six garages sur les sept rue Lebaudy. Ces derniers seront mis à disposition des locataires dès que le nettoyage aura été fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h58

Le secrétaire de séance,  
Solène MAURICE-PEROUMAL



Le Maire,  
Eric MARGERIE

